

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/137-LOI-DU-15-MARS-2004-DITE-LOI-ANTI>



LOI DU 15 MARS 2004 DITE LOI ANTI-FOULARD ET CONTRE LES MUSULMANS.

JOURNEE DU 15 MARS :
07 83 04 83 19

coordination@crifrance.com

Date de mise en ligne : vendredi 12 mars 2010

Symbole de la lutte contre l'islamophobie !

Mobilisons-nous ! Exigeons l' abrogation de cette loi !

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés
- Actu islamophobie -

On n'en finit plus de mesurer les conséquences déplorables et dramatiques de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port du foulard dans l'enceinte scolaire aux élèves musulmanes voilées. Les effets qui touchent humainement les jeunes filles concernées, leur famille et leur entourage ne sont plus à démontrer : les déscolarisations, les humiliations, les projets professionnels contrariés et empêchés, les embûches à répétition et tous ces parcours du combattant imposés à toutes celles qui, courageuses et déterminées, refusent de se résigner et continuent de se battre pour leur dignité et leur existence sociale.

Au-delà des personnes touchées directement dans leur vie et leur dignité, ce sont les effets politiques de cette « loi scélérate » dont il convient de prendre la pleine mesure. Un bilan de cette loi est nécessaire, car loin d'être un phénomène passé et révolu, elle continue d'engendrer des violences lourdes et des conséquences politiques graves.

Si le 11 septembre incarne une évolution grave du déchaînement médiatique contre l'Islam et les musulmans - évolution qui a décomplexé tous les discours imprégnés d'une idéologie raciste et islamophobe portée par les politiques et les pseudo intellectuels - la loi du 15 mars marque l'institutionnalisation de ce racisme.

Cette loi qui vise une catégorie de la population, les musulmans, et qui plus est les femmes, est une loi d'exception qui contrevient au principe de base qui définit toutes les autres lois. La loi du 15 mars 2004, ciblant de fait une catégorie de la population, relève en réalité d'une sentence arbitraire contre les musulmanes voilées et scolarisées.

L'année 2010 a vu une explosion d'agressions verbales et physiques, racistes et islamophobes tant de la part des responsables politiques, ministres et autres députés notamment, mais aussi sur la voie publique. A cela viennent s'ajouter des mesures politiques prises par les plus hautes instances de l'état : la mission parlementaire sur « le voile intégral » et le débat sur l'identité nationale sont l'incarnation d'une stigmatisation violente de l'ensemble des musulmans mise en oeuvre et menée par les pouvoirs publics.

C'est la loi du 15 mars qui a ouvert un espace où les femmes musulmanes, érigées alors en emblème de la communauté ainsi attaquée, font l'objet d'un acharnement politique : d'abord les jeunes filles voilées à l'école, puis les femmes portant le voile et enfin celles qui sont intégralement voilées dans l'espace public. Cet « angle d'attaque » n'est pas nouveau. Les femmes musulmanes ont toujours constitué dans la tradition politique coloniale française, une cible privilégiée. Le voile est conçu comme le symbole du statut de la femme musulmane ou arabe, c'est pourquoi dévoiler cette femme c'est déstructurer sa culture, et ce faisant lui faire assimiler des valeurs qui lui sont étrangères. Et ainsi parfaire sa domination sur elle et la communauté à laquelle elle appartient.

Quand au débat national sur l'identité française, il vient se superposer comme un écran de fumée en s'alimentant des cendres de celles et ceux qu'on veut effacer, qu'on tue symboliquement, et dont la vocation est de faire oublier les problèmes économiques et sociaux qui perdurent et que vient aggraver la crise actuelle.

Les musulmans sont désignés comme un corps étranger à la communauté nationale, un corps étranger qu'on peut en toute impunité rejeter et jeter en pâture aux instincts racistes les plus vils, les plus inavouables. Ainsi, on ne fait que reproduire un discours idéologique dominant visant à marquer la différence profonde entre « l'Autre » et soi, afin de légitimer une suprématie culturelle, voire ethnique, face au « péril » que constituerait l'islam et sa pratique sur le territoire national par des individus issus le plus souvent de l'immigration.

La période actuelle n'est pas sans rappeler celle des années 30 où les juifs étaient alors les boucs-émissaires accusés de tous les maux. La mission parlementaire sur « le voile intégral » n'est qu'un élément du débat sur l'identité nationale et ces deux mesures islamophobes s'inscrivent dans la continuité de la loi du 15 mars 2004, trois moments déterminants pour la république. Force est de constater qu'il s'agit d'un racisme d'état : c'est l'état, à travers ses institutions politiques, qui porte un discours islamophobe, véhicule des valeurs racistes (qui sont par ailleurs combattues dans les textes, même si l'application à géométrie variable selon la religion concernée reste la règle) et érige le cadre institutionnel et politique qui vient légitimer tous les passages à l'acte. Inutile de rappeler, également, la multiplication des actes islamophobes qui jalonne ces derniers mois : mosquées taguées, cimetières profanés, femmes voilées physiquement agressées... Inutile de décrire les discriminations au quotidien qui tout simplement interdisent aux musulmans de se loger, de se former, de travailler, de circuler librement dans certains espaces publics.

Si aujourd'hui, intellectuels, politiques et autorités publiques en tout genre rejettent cette comparaison avec la communauté juive des années 30, c'est parce que tout est fait pour légitimer ces comportements islamophobes. Justifiés par « la liberté d'expression » ou le « droit à la critique libre et éclairée », les discours les plus douteux prennent la forme d'un racisme acceptable. Il suffit pourtant de remplacer dans ses discours le mot « musulman » par « juif » ou « islam » par « judaïsme » et imaginer un instant qu'ils puissent être tenus dans des tribunes publiques, dans les médias... Alors nous assisterions sans aucun doute à une levée de boucliers et d'aucuns crieront haro sur l'antisémitisme... Mais en matière de racisme et d'islamophobie envers les arabes et les musulmans le « deux poids deux mesures » est la règle.

La mission parlementaire sur « le voile intégral » et le débat sur l'identité nationale sont possibles à cause de la loi du 15 mars qui a créé une atmosphère politique et sociale donnant un lustre artificiel de légitimité à des apprentis sorciers seulement capables d'allumer des feux de diversion en brûlant sur l'espace public toute une catégorie de la population.

L'union sacrée (se sont-ils jamais opposés au sujet de l'islam, des arabes et des noirs ?) se réalise afin de défendre l'idéologie dominante en utilisant la Loi.

C'est pourquoi il faut décréter la journée du 15 mars journée contre l'islamophobie en France et exiger l'abrogation de cette loi contre les musulmans.